

MAIRIE
de
WALSCHBRONN



ARRÊTE MUNICIPAL n° 2023-02

Arrêté réglementant la circulation restreinte par écluse

Le Maire de Walschbronn,

- **Vu** les dispositions du Code Pénal ;
- **Vu** l'article R 411-8 du Code de la Route ;
- **Vu** les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation suite à la mise en place de structures routières de type chicane ou écluse,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Sont mises en place deux structures routières de type écluse, au niveau des n°101 et 99 rue Principale, ainsi qu'au n°124 rue Principale, en instaurant une circulation prioritaire pour les véhicules quittant l'agglomération et ce, dans le but de réduire la vitesse de tout véhicule.

Alinéa 2 : Les véhicules venant de la commune de Waldhouse et se dirigeant vers la Commune de Walschbronn doivent, à hauteur des numéros 99 et 101 de la rue Principale laisser la priorité aux véhicules circulant en sens inverse.

Alinéa 3 : Les véhicules venant de la commune de Kröppen et se dirigeant vers la Commune de Walschbronn doivent, à hauteur du numéro 124 de la rue Principale laisser la priorité aux véhicules circulant en sens inverse.

Article 2 : La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/h au niveau des écluses.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet dès son affichage en mairie et la mise en place de la signalisation routière.

Article 4 : Messieurs le Commandant de gendarmerie de Bitche et le Maire de la commune de Walschbronn sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bitche ;
- Monsieur le Responsable de l'UTT Sarreguemines-Bitche ;
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Bitche – Sarreguemines ;
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ;
- Archives ;

En Mairie, le 18 avril 2023

Christian SCHWALBACH, Maire.

